



déplacement du compteur d'eau: Qui paye quoi?

Par **garcia marie**, le **06/03/2009** à **17:14**

Bonjour, j'ai une question concernant le compteur d'eau. Nous avons acheté une maison où le compteur d'eau se situe dans une grange non habitée. Or, nous la réaménageons afin de l'avoir en habitation. Nous voulons donc déplacer le compteur d'eau à l'extérieur afin que l'agent de la Saur puisse y avoir accès lors de ses relevés de compteur.

Sur le devis de la SAUR on en a pour 200 €. Ils nous facturent 2 coudes en bronze monobloc, un regard en plastique grand modèle, le déplacement et la présence de 2 agents.

Je suis ok pour les agents et le déplacement mais pour la fourniture des matériaux, ce ne doit pas être à leur frais étant donné que c'est à l'extérieur?

Pour nos frais à nous, ça ne concerne que le dispositif après compteur non?

Donc le regard et les coudes ne sont pas à nos frais il me semble.

Merci de m'éclaircir sur ce point car je ne voudrais pas signer sans en avoir le cœur net.